



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 8 décembre 2021, s'est réuni à la salle polyvalente de Goudourville, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D4-1-4-203

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE
DEMANDES D'INTEGRATION DIRECTE

Etaient présents :

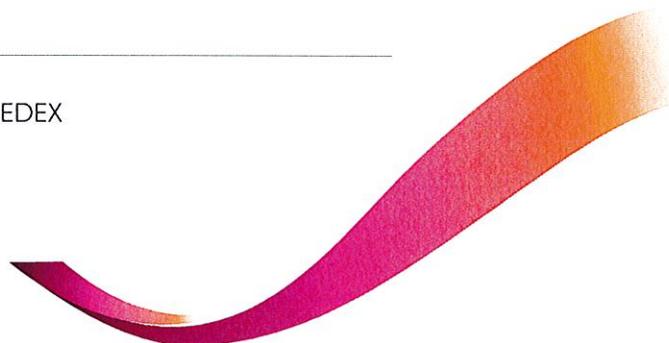
Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier
	:	M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul
	:	Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain
Commune d'ESPALAIS	:	M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal
	:	Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard
	:	M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno (pouvoir donné à Régine VRECH)
	:	Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard
	:	M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MANSONVILLE	:	M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean-Paul (remplacé par JJ GARES)
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe (pouvoir donné à S. REBEL)
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	M. GIL Philippe
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LAROUSSINIE Francine (pouvoir donné à C. LECORRE)
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	Mme PERE Catherine
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme HOHOL Elisabeth
	:	Mr ZMUDA Patrick
	:	Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de DUNES	:	Mme BOUVIER Lina
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de VALENCE D'AGEN	:	Mme BRU Laetitia
	:	M. LOPES Ernest

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme RUAMPS Laura	:	Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial

Madame Francine FILLATRE a été désignée Secrétaire de séance.

2021D4-1-4-203

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

DEMANDES D'INTEGRATION DIRECTE

Par lettres en date du 16 septembre 2021 et du 19 novembre 2021, deux agents de notre établissement, de catégorie hiérarchique B, ont sollicité leur intégration dans la filière administrative sur des grades de même catégorie hiérarchique, plus en adéquation avec les missions exercées.

En effet, l'assistante administrative de la Directrice du pôle Jeunesse et Sport, actuellement sur le grade d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal 2ème classe sollicite son intégration au grade de Rédacteur Territorial Principal 2ème classe, et le Directeur du pôle Education, Culture, vie associative et évènementiel, actuellement Animateur Principal 1ère classe sollicite son intégration au grade de Rédacteur Principal 1ère classe.

Aussi, considérant que rien ne s'oppose à ce qu'il soit donné satisfaction à ces agents, tous deux exerçant des fonctions administratives relevant de cette filière, le Président propose de créer les postes correspondants pour leur permettre l'intégration directe, soit un poste de rédacteur principal 2ème classe à temps complet et un poste de rédacteur principal 1ère classe à temps complet. Ce changement de filière est neutre financièrement.

Le Président propose :

- d'accepter les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- de l'autoriser à procéder à toutes les démarches nécessaires à ces intégrations ;
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes aux emplois sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'accepter les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- d'autoriser le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires à ces intégrations ;

- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes aux emplois sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Fait à Valence d'Agen, le 14 décembre 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 15 décembre 2021

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

† 6 DEC. 2021

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

† 6 DEC. 2021

AR PRÉFECTURE**PERSONNEL COMMUNAUTAIRE -DEMANDES D'INTEGRATION DIRECTE**

Numéro de l'acte : 2021D4_1_4_203

Date de la décision : 14/12/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20211214-2021D4_1_4_203-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception :16/12/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Fonction publique / Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. / recrutement, nomination, titularisation

Document : [99_DE-082-248200016-20211214-2021D4_1_4_203-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 16/12/2021 17:03:08

Date d'envoi de l'acte : 16/12/2021 17:05:11

Date de réception de l'AR : 16/12/2021 17:07:02